

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011
Prise d'effet le 1er avril 2012

Livre 2, Article 7.8.3.2

7.8.3.2 *Si l'équipe ne respecte pas le carton (ou la lumière) jaune et que l'athlète tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée. ~~Cette infraction sera signalée par un juge levant un carton rouge.~~*

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011
Prise d'effet le 1er avril 2012

Livre 3, Article 8.8.3.2

8.8.3.2 *Si l'équipe ne respecte pas le carton (ou la lumière) jaune et que l'athlète tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée. ~~Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.~~*